

**Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physico-chimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux**
  
**Portée détaillée des agréments**

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Aquabio Agence Centre
Adresse du laboratoire	41, rue des Frères Lumière - ZI Le Brézet 63000 CLERMONT-FERRAND
Date de début de validité de l'agrément	01/08/2020
Date de fin de validité de l'agrément	31/07/2025
Date de mise à jour de la portée	<b>21 JUIN 2022</b>

<b>Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles</b>	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	-
A-2 - Paramètres analysés sur site	-
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	
-	
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	-
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	-
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	-
<i>E - Analyses optionnelles</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
E-2 - Analyses chimiques optionnelles	-
E-4 - Analyses chimiques optionnelles complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques optionnelles complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques	-
<b>Analyses des eaux de piscine et de baignade</b>	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	<b>Agréé</b>
F-2 - Paramètres analysés sur site	<b>Agréé</b>
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	-
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	<b>Agréé</b>

<i>G - Analyses microbiologiques de base</i>	-
<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H-1 - Pour les eaux de piscine	-
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
<i>I - Analyses optionnelles</i>	
I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	<b>Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)</b>
I-2 - Analyses chimiques optionnelles	-
<b>Analyses des eaux minérales naturelles</b>	
<i>J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
<i>K - Analyses microbiologiques</i>	-
<i>L - Analyses chimiques</i>	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
<i>N - Analyses optionnelles</i>	
N-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	-
N-2 - Analyses physico-chimiques optionnelles	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques optionnelles, pour les eaux dites atypiques	-

### **I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles**

Phytoplancton et macro-algues (hors cyanobactéries)  
Cyanobactéries (prélèvement et analyse)



**Matthieu SCHULER**  
 Directeur général délégué  
 en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise